

Reprise des cours

École élémentaire Alfred Isautier

Chers parents, voici quelques informations concernant la reprise des cours.

1. DATES DE REPRISE / NIVEAUX CONCERNES

- A partir du **lundi 8 juin 2020**, pour les classes de **CP, CE1 et CM2**.
- A partir du **jeudi 11 juin 2020**, pour les classes de **CE2 et CM1**.

2. MODIFICATIONS DES HORAIRES

Dans le but d'éviter les regroupements devant l'école et de maintenir une distanciation physique.

	Matin		Après-midi	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CM2	7h50	10h50	13h20	15h20
CE1	8h00	11h00	13h30	15h30
CP	8h10	11h10	13h40	15h40
CE2	8h20	11h20	13h50	15h50
CM1	8h30	11h30	14h00	16h00

3. CHOIX DES FAMILLES

- Les familles ont été ou seront contactées par les enseignant(e)s afin qu'elles indiquent leur choix : retour de leur enfant à l'école ou scolarisation à distance.
- La décision des familles est définitive et ces dernières s'engagent à ne pas modifier leur choix jusqu'à la fin de l'année scolaire.

4. SURVEILLANCE MEDICALE

- **Chaque matin**, il est nécessaire de prendre la température de votre enfant avant qu'il ne quitte la maison.
- Si votre enfant a une température élevée ou présente des symptômes évoquant le COVID-19, il est demandé de ne pas l'emmener à l'école et d'aller consulter un médecin.

- A l'école, si votre enfant présente des symptômes pouvant indiquer le COVID-19, il sera pris en charge selon le protocole établi (port du masque, isolement) et vous serez contacté pour venir le récupérer.

Merci de penser à indiquer à l'école vos coordonnées (numéro de téléphone / mail) ou de les actualiser, si vous en avez récemment changées.

5. ACCUEIL DES ELEVES / ENTREE DANS L'ECOLE / SORTIE

5.1. Accueil / Entrée

L'accueil des élèves se fait par les enseignant(e)s au niveau du portail.

Les élèves ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sans l'autorisation de leur enseignant(e).

- Les élèves attendent leur enseignant(e) à un endroit défini, avant de se rendre en classe.
- Les parents ne peuvent pas entrer dans l'école et accompagner leur enfant dans sa classe.

5.2. Respect des horaires

- Pour chaque niveau, l'entrée a lieu sur une durée de 10 minutes.
Par exemple, pour les élèves de CM2, entrée de 7h50 à 8h00.

- Tout élève arrivant après l'horaire fixé ne sera pas accepté à l'école.

Demande aux parents : attention de bien respecter le créneau horaire indiqué.

5.3. Sortie

- La sortie se fera au niveau du portail, suivant les horaires indiqués, par niveau de classe.
- Les parents sont priés d'attendre à l'extérieur de l'établissement.

6. AMENAGEMENTS APPORTES

6.1. Nombre d'élèves par classe

- Les enseignants ont organisé les classes afin que les distances de sécurité soient respectées entre les élèves.
- De ce fait, le nombre d'élèves pouvant être présents sera inférieur au nombre habituel et des groupes seront constitués. Chaque enseignant renseignera les familles des modalités de fonctionnement retenues pour sa classe (nombre de groupes ; jours de présence à l'école).

6.2. Récréations

- Les horaires ont été modifiés afin d'éviter les croisements entre les différentes classes.
- Elles durent 10 minutes.
- Deux zones ont été créées pour que la distanciation physique soit respectée.

	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
CP	9h40	14h40		CM1	10h00 / 15h00
CE1	9h30	14h30		CM2	9h20 / 14h20
CE2	9h50	14h50			

6.3. Signalétique

Mise en place d'une signalétique par la Mairie de Saint Pierre, pour les points de regroupement, les déplacements et les zones de récréations.

6.4. Lavage des mains

Prévu très régulièrement, dans le respect du protocole sanitaire, lors des entrées et sorties de la classe.

7. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (DISTANCIEL / PRÉSENTIEL)

- Les élèves qui viendront à l'école seront pris en charge soit tous les jours, soit 2 jours par semaine (selon le nombre d'élèves retournant à l'école, des groupes pourront être constitués par les enseignant(e)s. Les élèves auront alors cours suivant un calendrier qui sera précisé).
- Suivant la situation, les cours pourront être assurés par un(e) enseignant(e) qui n'est pas l'enseignant(e) habituel(le).
- Les élèves restant chez eux bénéficieront d'un enseignement à distance, réalisé par l'enseignant(e) habituel(le) ou par un(e) autre enseignant(e) qui travaille à distance.
Les documents seront à récupérer à l'école.

8. AUTRES POINTS

8.1. Restauration scolaire

- La Mairie de Saint Pierre a indiqué que la restauration scolaire sera assurée.
- Les enfants seront pris en charge par le personnel communal durant la pause méridienne.

8.2. Contrat

Les familles dont les enfant reviennent à l'école signeront un contrat qui les engage, ainsi que les enfants, à respecter les règles établies.

8.3. Coordonnées utiles

Ecole : 0262 35 42 73 / 0693 48 71 91 / contact@ecole-alfred-isautier.re
 Blog : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9741239D>
 Médecin scolaire : 0262 91 50 00

Supports :

- Circulaire du 4-5-2020 (MENJ).

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

- Recommandations sanitaires relatives aux établissements scolaires (BO du 11 mai 2020).

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>